Bilan d’une action

pour le bureau ou le financeur

La règle :

un bilan dit ce qui a été fait et ce qu’on a constaté, avec des chiffres réels. Un effet qu’on ne peut pas montrer s’écrit comme une hypothèse ou ne s’écrit pas.

Action	Période	Public visé

Prévu et réalisé

Ce qui était prévu	Ce qui a été réalisé	Écart et pourquoi

Participation (chiffres réels)

Effets constatés, et comment on le sait

Difficultés

Suites proposées

Pièces jointes (feuilles d’émargement, photos autorisées, questionnaires)

ADéPA · Outil gratuit · Usage et copie autorisés. Revente interdite.